



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

JOURNÉE DE FORMATION



OPTIMISER LE RECUEIL D'INFORMATIONS MÉDICALISÉ & OPTIMISER LE RETRAITEMENT COMPTABLE EN PSYCHIATRIE

La perspective d'une réforme financière en psychiatrie dessine de nouvelles logiques auxquelles il est nécessaire de se préparer.

C'est pourquoi la FEHAP propose aux établissements « santé mentale » adhérents des formations qui leur permettront d'optimiser leurs pratiques et de mieux utiliser le recueil d'informations médicalisé (RIM-P) et le retraitement comptable (RTC), tout en prenant en compte les évolutions 2012 des Guides correspondants, pour *in fine* mieux estimer le coût de leur activité.

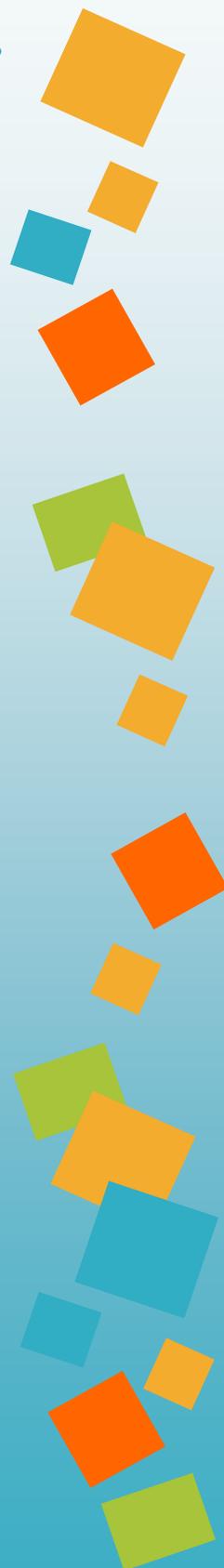
Le niveau de qualité dans la réalisation de ces deux activités, codage et retraitement comptable, est d'autant plus important que des enjeux de pilotage stratégique et des enjeux économiques y sont directement rattachés.

En outre, il s'agit, à travers ces formations, de contribuer à la construction d'une culture commune aux établissements privés à but non lucratifs mais aussi de confronter expériences et pratiques sur ce sujet. Et enfin, de s'arrêter sur les difficultés et questions rencontrées par les acteurs.

Ces formations concernent des publics différents. Cependant elles ont été conçues parallèlement car recueil d'informations médicalisé et retraitement comptable constituent deux facettes d'un même processus. Il s'agit bien ainsi de prendre en compte les enjeux de coopération entre des métiers différents dans l'établissement, qui doivent dialoguer et se rencontrer.

Ces deux formations sont organisées le même jour. Ainsi les 2 groupes entameront la journée avec une partie introductive « tronc commun » puis travailleront séparément. Le repas sera pris en commun.

**vendredi 31 mai 2013
de 9H00 à 17H00
à Paris**



Cette formation doit permettre aux participants d'améliorer l'exhaustivité et la qualité du codage pour mieux valoriser l'activité. Ils seront notamment en mesure d'améliorer l'organisation du codage au sein de leur établissement, de faire face à des difficultés spécifiques de codage et d'exploiter et élaborer des tableaux de bord à partir du PMSI (principaux indicateurs).

En amont de la formation, une enquête-flash sera réalisée auprès des personnes inscrites afin d'adapter et d'ajuster la formation au plus près des besoins.

Publics

Cette formation s'adresse à tous les acteurs du codage : médecins DIM, techniciens de l'information médicale et tout autre professionnel amené à coder.

Objectifs

- Comprendre l'impact de la codification sur l'ensemble des systèmes, en amont et en aval
- Repérer les modalités d'organisation du codage
- Analyser les points de difficultés en matière de codage et les pistes de résolution

Méthodes Pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas
- échanges et mutualisation

Intervenants

- Médecins DIM ayant participé aux travaux du groupe « Valorisation économique de l'activité en psychiatrie »

Contenu

Contexte et enjeux du recueil

Dotation annuelle de financement (DAF) et établissements « ex OQN »

L'utilisation des données et le rôle de l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) ; les indicateurs « traditionnels » ; l'impact de la codification pour l'ensemble du champ de la psychiatrie

Les enjeux au niveau des structures : économiques et stratégiques, internes ; le positionnement par rapport aux autres établissements

Les complémentarités DIM / DAF

Le recueil d'informations médicalisé

Les préalables et les définitions

La place du recueil d'informations médicalisé dans la chaîne de travail et organisationnelle ; ses liens avec le retraitement comptable ; les coopérations nécessaires, les enjeux du système d'information et la mise en place de fichiers communs et de tableaux de bord

Le guide RIM-P et ses évolutions

La transposition de l'activité avec le patient

Le codage : justesse, exhaustivité, précision

Les points de difficultés

Les données aberrantes

Lieu : Paris

Coût : 298 €

Session : vendredi 31 mai 2013
de 9H00 à 17H00



01 53 98 95 03



formation@fehapp.fr

Cette formation doit permettre aux participants d'améliorer l'exhaustivité et la qualité du retraitement comptable pour estimer au mieux le coût des différents types de prise en charge en santé mentale. Ils seront notamment en mesure de faire face à des difficultés spécifiques de retraitement comptable.

En amont de la formation, une enquête-flash sera réalisée auprès des personnes inscrites afin d'adapter et d'ajuster la formation au plus près des besoins.

Publics

Cette formation s'adresse à tous les acteurs du retraitement comptable, suivant l'organisation des établissements : directeurs administratifs et financiers, contrôleurs de gestion, comptables

Objectifs

- Comprendre l'impact du retraitement comptable sur l'ensemble des systèmes, en amont et en aval
- Analyser les points de difficultés en matière de retraitement comptable et les pistes de résolution

Méthodes Pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas
- échanges et mutualisation

Intervenants

- Contrôleurs de gestion impliqués dans la valorisation économique de l'activité en psychiatrie

Contenu

Contexte et enjeux du retraitement comptable

Dotation annuelle de financement (DAF) et établissements « ex OQN »

L'utilisation des données et le rôle de l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) ; les indicateurs « traditionnels » ; l'impact pour l'ensemble du champ de la psychiatrie

Les enjeux au niveau des structures : économiques et stratégiques, internes ; le positionnement par rapport aux autres établissements

Les complémentarités DIM / DAF

Le retraitement comptable

Les préalables et les définitions

La place du retraitement comptable dans la chaîne de travail et organisationnelle ; ses liens avec le recueil d'informations médicalisé ; les coopérations nécessaires, les enjeux du système d'information et la mise en place de fichiers communs

Le remplissage du fichier Excel du RTC : onglets et priorités

Le guide RTC et ses évolutions

Le retraitement comptable : justesse, exhaustivité, précision

Les points de difficultés

Lieu : Paris

Coût : 298 €

Session : vendredi 31 mai 2013
de 9H00 à 17H00



01 53 98 95 03



formation@fehaph.fr



À retourner par mail à formation@fehap.fr ou par fax au 01 53 98 95 02
ou FEHAP Formation 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS

Intitulé du stage :

Optimiser le recueil d'informations médicalisé en psychiatrie RIM-P

ATTENTION : COMPLETER DES BULLETINS SEPARÉS SELON L'INTITULE DE LA FORMATION : [RIM](#) ou [RTC](#)

Date : vendredi 31 mai 2013

Lieu : Paris

Coût du stage : 298 € / personne

Les coordonnées de l'établissement :

N° Adhérent :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mail de l'établissement :

Nom du responsable formation :

Mail du responsable formation :

Les stagiaires

NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL DU STAGIAIRE OBLIGATOIRE ET A ECRIRE TRES LISIBLEMENT	FONCTION

Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP (un règlement par stage)

Par virement bancaire : BFCC PARIS ALESIA RIB : 42559 00005 5102001 4969 93

Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :

→ le n° d'adhérent → le nom du/des stagiaire(s) → l'intitulé de la formation → la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse :

CP :

Conditions générales de prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : www.fehap.fr

Le : **Signature du Directeur et cachet de l'établissement**

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION



À retourner par mail à formation@fehap.fr ou par fax au 01 53 98 95 02
ou FEHAP Formation 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS

Intitulé du stage :

Optimiser le retraitement comptable en psychiatrie RTC

ATTENTION : COMPLETER DES BULLETINS SEPARES SELON L'INTITULE DE LA FORMATION : RIM ou RTC

Date : vendredi 31 mai 2013

Lieu : Paris

Coût du stage : 298 € / personne

Les coordonnées de l'établissement :

N° Adhérent :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mail de l'établissement :

Nom du responsable formation :

Mail du responsable formation :

Les stagiaires

NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL DU STAGIAIRE OBLIGATOIRE ET A ECRIRE TRES LISIBLEMENT	FONCTION

Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP (un règlement par stage)

Par virement bancaire : BFCC PARIS ALESIA RIB : 42559 00005 5102001 4969 93

Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :

→ le n° d'adhérent → le nom du/des stagiaire(s) → l'intitulé de la formation → la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse :

CP :

Conditions générales de prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : www.fehap.fr

Le : **Signature du Directeur et cachet de l'établissement**

N°de déclaration d'activité : 11 75 02 41 075

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1^{er} juillet 2011

Inscription

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

A réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

Tarif des formations « INTER¹ »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif est appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

Annulation ou report du fait du centre de formation

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

Annulation du fait du stagiaire

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

A défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Facturation

A l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

Formation en « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

Litige

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

¹ Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.